

Comment ça marche ?

- 1 | **L'accueil**: la structure contacte l'équipe du DLA pour lui présenter son besoin et comprendre le DLA
- 2 | **Le diagnostic partagé**: la structure et le DLA échangent au sujet de la globalité de la structure et de ses besoins. Les chargés de mission DLA rédige le diagnostic qui en ressort. Il est validé par la structure. On y écrit le plan d'accompagnement: les besoins de la structure, la problématique sur laquelle on veut travailler avec le DLA...
- 3 | **Le comité d'appui**: chaque mois, il rassemble des techniciens et acteurs de l'économie sociale et solidaire qui viennent en enrichir le plan d'accompagnement de chaque demande d'accompagnement.
- 4 | **L'appel d'offres**: c'est une mise en concurrence lancée auprès de prestataires. Cela permet de sélectionner le professionnel ayant les compétences relatives au plan d'accompagnement.
- 5 | **L'ingénierie**: on l'appelle aussi accompagnement. Le professionnel sélectionné accompagne la structure, avec votre participation. Les chargés de mission effectue un suivi.
- 6 | **La phase de diagnostic post-accompagnement**: les chargés de mission DLA reviennent à la rencontre de l'association à 6 mois et à 18 mois après le diagnostic partagé. L'objectif est de voir comment la structure s'est appropriée le travail effectué lors de l'ingénierie, de voir s'il y a de nouveaux besoins à combler et de quelles manières les combler.

LE DLA DANS LES VOSGES 2014—2016

Contact

15 rue Général de Reffye,
88000 Épinal
Tél : 03 29 69 64 64
Fax : 03 29 64 01 13
contact@fol-88.com

Chargés de mission DLA

Francis Thomas
Ligne directe : 03 54 68 09 00
Portable : 07 76 98 52 44
Email : dla@fol-88.com

Delphine Gillet
Ligne directe : 03 54 68 09 02

Autres contacts
à la Ligue de l'Enseignement
au sujet du DLA
Sylvie Mourey - Directrice
Corinne Stoecklin - Secrétaire

<http://www.ligue88.org/>

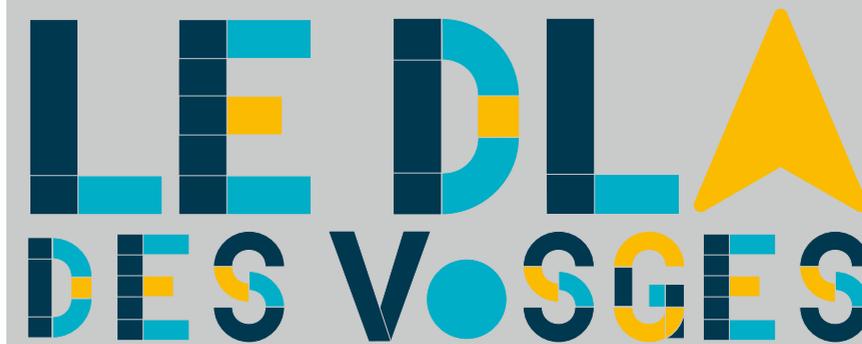
Nos partenaires



PREFET DE LA REGION
LORRAINE



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020



Dispositif Local d'Accompagnement

un outil d'accompagnement au service des associations et des structures d'utilité sociale employeuses

2014—2016



création graphique : Anne Maussion | Impression : www.pixartprinting.com

L'objectif du DLA ?

Accompagner les structures développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation économique et de développement.

À qui cela s'adresse ?

Vous pouvez bénéficier du DLA des Vosges si :

- Vous avez un ou des emplois
- Vous êtes une association ou une structure d'utilité sociale (coopérative, entreprise d'insertion,...) de tout secteur d'activités
- Votre siège social est dans les Vosges
- Vous développez des activités d'utilité sociale, d'intérêt général

Dans quel cas cela peut-il servir ?

Le DLA des Vosges peut vous accompagner si :

- Vous voulez consolider vos activités, pérenniser vos emplois
- Vous avez identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe
- Vous vous interrogez sur votre stratégie de consolidation, de développement de vos activités

Les avantages

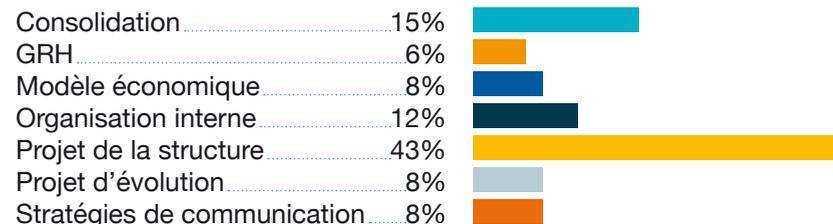
- Une démarche volontaire et participative
- Un accompagnement gratuit* et sur-mesure
- Un regard extérieur
- La possibilité de mobiliser des compétences pointues
- La possibilité de faire un point global sur votre structure : ses forces, ses faiblesses, ses opportunités, ses menaces

* lors du 1er accompagnement, 10% des frais d'ingénierie à partir du 2ème accompagnement, étudié au cas par cas

Par qui le DLA des Vosges est-il animé ?

Il est porté par la Ligue de l'Enseignement des Vosges depuis le 1^{er} janvier 2014. C'est un dispositif collectif dans lequel sont impliqués un comité de suivi départemental, le réseau national de la Ligue de l'Enseignement, le DLA régional, le réseau national du DLA (l'AVISE, les centres de ressources, l'ensemble des DLA des départements...), les prestataires, les fédérations et têtes de réseaux... L'ensemble de ces acteurs est mobilisable par le DLA des Vosges pour accompagner votre structure dans son intérêt.

Les thématiques d'accompagnements individuels en 2014 et 2015



Le DLA des Vosges, en chiffres sur les années 2014 et 2015

- 71 structures accueillies
- 48 structures ont bénéficié d'un diagnostic partagé
- 35 structures ont été accompagnées individuellement
- 100% des structures étaient des associations
- Elles avaient en moyenne 30 emplois. Elles totalisaient 1364 emplois à elles toutes.
- 46% avaient pour domaine principal l'insertion / l'emploi
- 13% avaient pour domaine principal la famille / l'enfance / la jeunesse

Exemples d'accompagnements

NB | Il est possible d'effectuer plusieurs accompagnements DLA dans la vie d'une même structure. L'accompagnement peut être individuel ou collectif (plusieurs structures peuvent avoir le même besoin et être accompagnées par le même prestataire).

CQFD | vous gardez votre liberté de décision et d'action tout au long du DLA

L'accompagnement a toujours en visée la pérennisation des emplois ou de l'activité de votre structure. Il peut porter sur :

- La gestion comptable et financière
- La diversification des financements, de partenariats
- L'appui à la concrétisation d'un projet de développement
- L'appui à la définition du projet associatif
- La gestion des ressources humaines
- L'organisation interne / le management
- La stratégie communication
- La mutualisation de moyens
- Le (re)calibrage/structuration d'une activité